



Cession bail commercial

Par sabe

Bonjour,

On me propose la cession d'un bail commercial 3/6/9 en cours depuis 4ans et demi donc la moitié de sa validité pour un montant de 30000?(le locataire en place depuis 3ans souhaite récupérer l'intégralité de sa mise) et un loyer de 500? mensuel.

Je me pose des questions concernant le droit de cession si le propriétaire décide de rompre le bail à la date des 6ans ou en cas de non reconduction au terme du bail.je n'aurai pas le temps de développer mon chiffre d'affaire, donc les indemnités d'éviction risquent d'être trop basses pour récupérer mon investissement et d'avoir perdu mon temps à développer mon commerce. Puis je demander une baisse du montant de la cession et un engagement de principe au propriétaire pour un renouvellement tacite de bail à l'expiration des 9ans ou plutôt un nouveau bail ?

Merci pour vos retours

Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez négocier tout ce que vous voulez.Le seul souci est que le bailleur n'est pas obligé d'accepter ce que vous lui demandez.